

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## 20 septembre 2023

### AGRICULTURE : LE DÉPARTEMENT RECONDUIT SES AIDES POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

***Dans le cadre de sa stratégie « Agricole par nature », le Département de la Drôme reconduit son action en faveur de l'agriculture biologique. La collectivité intervient chaque année à hauteur d'environ 1M€ pour le développement de ce mode de production vertueux pour l'environnement, avec des aides dans différents domaines.***

Accompagnement des agriculteurs en conversion, bonification des aides aux investissements, objectif d'approvisionnement élevé en bio dans les collèges... avec plus d'1M€ par an injecté chaque année, le Département de la Drôme est fortement engagé pour le développement de l'agriculture biologique.

#### **Département pionnier**

Pionnier dans le développement de l'agriculture biologique, avec 1 750 agriculteurs labellisés ou en conversion en 2022, la Drôme est le département qui compte le plus d'exploitations bio de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Plus du tiers de la surface agricole utile est labellisée Agriculture biologique dans la Drôme. Une proportion qui tend à augmenter, avec près de la moitié des nouvelles installations en bio. En tant qu'acteur des transitions environnementales, fortement engagé pour l'agriculture avec une stratégie qui vise à faire en sorte que les agriculteurs puissent vivre dignement de leur travail, le Département de la Drôme accompagne l'agriculture bio avec de nombreuses actions :

- Favoriser l'implantation et le développement des agriculteurs bio, en aidant leurs investissements (bonification ou priorisation des exploitations bios dans les règlements départementaux : bâtiment d'élevage, pastoralisme, plan ovin, Cuma, irrigation, protection contre les aléas climatiques ou sanitaires...)
- Aide à l'investissement pour les industries agroalimentaires en bio afin d'assurer des débouchés aux productions locales
- Incitation financière pour l'utilisation de produits bio dans les restaurants des collèges. En 2023, les objectifs de la loi Egalim(\*) sont déjà atteints, avec environ 45 % de produits bio. Le Département souhaite aller au-delà avec un objectif de 50 % de produits bio d'ici 2028
- Accompagnement des structures de restauration collective du territoire pour développer leur approvisionnement bio grâce à une offre d'ingénierie publique
- Soutien aux événements favorisant le développement de l'agriculture biologique, tels que les salons Tech&Bio et Bio'n'days
- Soutien de l'expérimentation pour faire avancer les pratiques (aide aux investissements de l'institut de recherche international en agriculture biologique (FIBL) et à la coordination et à la valorisation de la plateforme des Techniques Alternatives et Biologiques (TAB)
- Soutien des actions des structures permettant le développement de l'agriculture bio (Agribiodrôme, Chambre d'agriculture, Cluster Bio).

## **Création de valeur ajoutée**

**« L'agriculture biologique est un marqueur fort du département de la Drôme. Cette agriculture est à la croisée des enjeux environnementaux avec la préservation des ressources et de la biodiversité, de santé grâce aux produits de qualité qu'elle propose, et économiques par la valeur ajoutée que peuvent en tirer les agriculteurs. Pour toutes ces raisons et afin de conformer la position de chef de file de la Drôme au niveau national, le Département continuera d'accompagner le développement de l'agriculture biologique dans les prochaines années »,** a déclaré la Présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON lors de l'inauguration du stand de la Drôme sur le salon Tech & Bio ce mercredi 20 septembre.

(\*) : Depuis le janvier 2022, la loi Egalim impose à la restauration collective de servir au moins 50 % de produits de qualité (AOP, IGP, label rouge...) et durables ou 20 % de bio.